



Informations concernant l'usage de vos données personnelles pour l'assainissement non-collectif



La protection des données des usagers demandeurs d'un ANC :

La Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR), représentée par son Président, 11 rue Couleau 24600 RIBÉRAC, collecte et traite vos données personnelles dans le cadre des installations d'Assainissement Non-Collectif (ANC).

Les données personnelles recueillies sont :

- Des données d'état civil, d'identification ainsi que votre adresse,
- Des données de vie personnelle,
- Des données sur le logement et sur l'installation,
- Des données bancaires (chèque ou RIB).

La CCPR les recueille afin de :

- Répondre à votre demande d'installation d'un ANC ;
- Vous notifier la nécessité de vérifier régulièrement votre installation ;
- Vous relancer en cas d'absence de réponse à la demande de vérification ;
- Procéder à un recouvrement et potentiellement à des pénalités financières en cas de non réponse aux relances ;
- Vous accompagner dans le diagnostic de l'ANC en cas de vente de votre bien ;
- Vérifier la bonne exécution des travaux effectués.

La base juridique de ce traitement est le respect d'une obligation légale.

Les destinataires des données personnelles recueillies sont :

Au sein de la CCPR :

- Les agents en charge du traitement et leur supérieur hiérarchique,
- Les agents contrôleurs,
- Les élus habilités,
- Le service comptable de la CCPR.

En dehors de la CCPR :

- Le Trésor Public,
- Les prestataires, délégataires intervenants sur place,
- La commune du lieu de contrôle,
- Les potentiels agents immobiliers concernés,
- La CCPR fait appel à un sous-traitant pour générer ses formulaires en lien avec l'ANC facilitant ainsi le traitement des données (personnelles ou non) recueillies.

Toutes les informations demandées doivent être dûment complétées afin de pouvoir donner suite à vos demandes, faciliter la réalisation des travaux ainsi que toutes les actions rattachées aux ANC.

Vos données personnelles dans le cadre de l'ANC sont conservées le temps de la durée de vie de l'ouvrage puis, le sort final des données personnelles sera étudié par le service des archives.



La protection des données des agents techniciens (agents de contrôle) et des professionnels (concepteurs, installateurs, agents immobiliers) dans le cadre d'un ANC :

La Communauté de communes du Périgord Ribéracois, 11 rue Couleau 24600 RIBÉRAC, recueille et traite auprès des professionnels et des agents techniciens leurs données personnelles dans le cadre des installations d'assainissement non-collectifs (ANC). Ces données personnelles se retrouvent dans les formulaires permettant les demandes d'installations, les travaux et les contrôles des installations d'ANC.

Les données personnelles recueillies sont :

- Des données d'état civil, d'identification (coordonnées générales),
- Des données de vie professionnelle.

La CCPR les recueille afin de :

- Répondre à des demandes d'installation d'un ANC ;
- Procéder à des diagnostics et des contrôles de l'ANC en cas de vente d'un bien ;
- Vérifier la bonne exécution des travaux effectués.

La base juridique de ce traitement est le respect d'une obligation légale.

Les destinataires des données personnelles recueillies sont :

Au sein de la CCPR :

- Les agents en charge du traitement et leur supérieur hiérarchique,
- Les agents contrôleurs,
- Les élus habilités,
- Le service comptable de la CCPR.

En dehors de la CCPR :

- Le Trésor Public,
- La personne demanderesse (l'utilisateur),
- La commune du lieu de contrôle,
- La CCPR fait appel à un sous-traitant pour générer ses formulaires en lien avec l'ANC facilitant ainsi le traitement des données (personnelles ou non) recueillies.

Toutes les informations demandées doivent être dûment complétées afin de pouvoir donner suite aux demandes d'installation des particuliers, faciliter la réalisation des travaux ainsi que toutes les actions rattachées aux ANC.

Vos données personnelles dans le cadre de l'ANC sont conservées le temps de la durée de vie de l'ouvrage puis, le sort final des données personnelles sera étudié par le service des archives.



Vos droits applicables :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous disposez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données :

➤ En contactant la Communauté de communes du Périgord Ribéracois par courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, 11 rue Couleau 24600 RIBÉRAC, par mail à contact@ccpr24.fr

➤ En contactant son délégué à la protection des données par courrier à l'adresse suivante : L'Agence Technique Départementale de Dordogne (ATD 24), 175 rue Martha Desrumaux, 24000 PÉRIGUEUX, par mail à dpd.mutualise@atd24.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.